

Gerechtigkeitsgasse 81
3011 Berne
Téléphone 031 633 76 33
Télécopie 031 633 76 18
www.be.ch/om
kja@jgk.be.ch

Liste de contrôle pour les annexes à la demande d'accueil d'un enfant de l'étranger pour des motifs importants

(art. 6 de l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption [OPEE])

Chacun des parents nourriciers doit remettre séparément les pièces suivantes:

- Extrait du casier judiciaire central
- Attestation d'emploi et attestation de revenus (certificat de salaire le plus récent, dernière fiche de salaire, clôture définitive des comptes)
- Pour les époux étrangers: copie de l'autorisation de séjour ou d'établissement
- Attestation de domicile ou de séjour de la commune de résidence
- Extrait du registre des poursuites
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Certificats médicaux des deux époux
- Accueil d'un enfant de l'étranger pour des motifs importants: motivations et attentes
- Copie de la dernière taxation fiscale définitive, feuilles comprenant les détails incluses
- Garantie d'entretien
- Autorisation de collecter des renseignements

Documents sur l'enfant à accueillir (si nécessaire, traduits en français ou en allemand)

- Parcours de vie de l'enfant et présentation des motifs importants
- Rapport médical détaillé comportant une estimation des conséquences que pourrait avoir un placement sur l'enfant, du point de vue médical
- Déclaration du représentant légal expliquant la raison pour laquelle l'enfant doit être placé en Suisse
- Passeport ou carte d'identité de l'enfant en copie
- Acte de naissance de l'enfant
- Autres informations importantes de votre point de vue

Si vous avez des questions au sujet des documents énumérés dans la liste, nous sommes à votre disposition pour vous répondre pendant les heures de bureau.

